

Règlement intérieur

Cours : Suite à une période d'essai de 2 cours (maximum), l'engagement de l'adhérent pour l'activité est considéré comme acquis pour l'année entière. Le paiement de l'activité est fait au plus tard au début du 3^e cours et pour l'ensemble de l'année selon les modalités fixées dans la brochure.

Le paiement comprend une part association et une part rémunération de l'intervenant.

-  Le montant de la part association est un fixe mensuel de 3€ non remboursable en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année.
-  Tout arrêt d'une activité devra être justifié (certificat médical, mutation professionnelle...) pour donner lieu à un remboursement de la part rémunération de l'intervenant.
-  Pour une activité commencée en cours d'année, la rémunération de l'intervenant est calculée à partir du début du mois de prise de l'activité (soit tout mois entamé est dû)

Stages : Le règlement du (ou des stages) doit être réalisé au moment de l'inscription. L'inscription a un stage doit avoir lieu au minimum 15 jours avant la date du stage.

Tout abandon de stage devra être justifié pour pouvoir donner lieu à un remboursement.

Cours et stages :

L'interlocuteur principal de l'adhérent est l'intervenant de l'activité suivie. C'est l'intervenant qui fera suivre au CA si besoin.

Chaque adhérent est tenu de respecter les locaux et les biens mis à disposition par la mairie de Gardouch.

Les enfants adhérents sont sous la responsabilité de l'intervenant le temps de l'activité. Ils sont sous la responsabilité de leur représentant avant et après le cours. Le représentant prendra soin de laisser l'enfant adhérent à l'intervenant.

Pour le bon fonctionnement des activités, les représentants des enfants adhérents sont priés de respecter les horaires.

Absence adhérent : celui-ci (ou son représentant pour les mineurs) doit prévenir l'intervenant de l'activité suivie le plus tôt possible.

Absence intervenant (non prévue initialement) : celui-ci préviendra l'adhérent (ou son représentant pour les mineurs) et proposera un cours de rattrapage.



Association 1+1 - 2025-2026

LES REGLEMENTS DOIVENT ETRE VALIDES PAR L'INTERVENANT

ACTIVITE :

Mois de commencement :

Date (pour les stages) :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel :

E-mail (Obligatoire) :

Vos informations seront traitées de manière confidentielle et peuvent être retirées à tout moment à la demande.

ADHESION ASSOCIATION 1+1

Individuelle 10 €

Familiale 15 € Lié à

Stage 1€ inclut dans le prix du stage

PAIEMENT ACTIVITE (Chèques à l'ordre de : Association 1+1)

Cours HEBDO	1 fois	3 fois
Montant		

Nombre de Stage(s)	
Montant	

Vos chèques seront encaissés entre le 5 et le 8 du mois (1 par trimestre si 3 chèques) sauf demande particulière à spécifier au dos des chèques.

Info : www.asso1plus1.fr

Contact Mylène : 06 75 14 02 07 ou asso1plus1@gmail.com

Les Valeurs de L'Asso 1+1

L'association 1+1 a pour objet de participer à la dynamisation de la vie locale en développant le lien social. Par ses activités, l'association met l'accent sur la créativité et le développement personnel.

L'association propose des activités diverses dans le domaine de la musique, de l'art et du bien-être.

L'association dispense des cours de qualité en utilisant des outils de pédagogie active et d'éducation populaire.

L'association développe ses activités à destination des habitants de Gardouch et des communes environnantes.

L'association est garante d'un développement cohérent avec les autres associations gardouchoises

L'association incite et privilégie les temps collectifs et de partage avec ses partenaires territoriaux.

L'association incite à la participation de ses adhérents à la vie de l'association.

L'association informe régulièrement ses adhérents de ce qu'elle fait.

L'association crée et nourrit des liens conviviaux, francs et bienveillants avec ses adhérents.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération

Autorisation parentale (obligatoire pour les mineurs)

✓ En cas d'urgence :

Nom de la personne à contacter et tel :

Lien avec l'enfant :

✓ Sortie :

Je soussigné(e), _____, mère/père

Autorise mon enfant à quitter seul son cours :

OUI

NON. Dans ce cas, prévenir l'intervenant.

Décharge en cas d'absence de certificat médical

Obligatoire pour les activités : Yoga, Street Dance, Pilates et danse afro-moderne

A signer et à joindre dans le dossier d'inscription.

Droit à l'image

J'autorise l'association 1+1 à utiliser mon image ou celle de mon enfant sur le site internet de l'association ou dans tout autre document publicitaire ou d'information dont le seul but est la promotion et mise en valeur de l'association et de ses activités.

OUI

NON

Toute adresse mail communiquée à l'association ne sera pas divulguée.

« J'ai pris connaissance de toutes les informations et je m'engage à respecter les valeurs de l'association et le règlement intérieur »

Le

SIGNATURE (obligatoire)

VISA INTERVENANT